Accusé de réception en préfecture
067-200067783-20260417-260416D8L-DE
Date de télétransmission : 17/04/2026
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Département du Bas-Rhin

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 avril 2026

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 57 + 2 Pouvoirs
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme S. GANGLOFF

Sous la présidence de : M. F. ENSMINGER

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. F. STAATH, Mme D. HAMM, MM. P. DONMEZBAS, C. KILIAN, Mme V. LAFORGUE, M. P. MICHEL, Mme S. LANDOLT, MM. D. ETTER, F. ENSMINGER, Mmes H. GRAN, S. GANGLOFF, MM. E. WAGNER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mme F. BRACH, M. P ESCHENBRENNER, Mme E. MATHIS, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, M. M. DANNER, Mme S. SCHNELL, MM. G. THIRIET, J.-M. BALTZER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. VOGT, Mme M.-C. PESCE GOETZMANN, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. M. MAGNANI, F. VOGLER, C. FAUTH, L. WALTER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, Y. BALTZER, A. BAUER, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, M. OSTER, P. KOEHLER, J.-C. BERRON, R. LETSCHER, Mme A. SORGIUS - Suppléante -, MM. J. LEFEVRE, C. EICHWALD, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. F. SCHILL, C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER, M. J.-M. REICHHART.

EXCUSÉS : Mme L. DORN - Pouvoir à M. F. STAATH -, MM. Q. BREFI, S. CUNRATH - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n° 8L : Délégations diverses du Conseil au Président dans le cadre de l'aménagement de lotissements intercommunaux

Rapporteur : M. F. ENSMINGER

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* de DONNER délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour signer et déposer
- toute déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)
- toute demande d'autorisations de vendre les lots par anticipation et de différer les travaux de finition
- tout certificat indiquant la surface constructible attribuée au lot
- certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot
- toute attestation d'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot

* de DEMANDER à être tenu informé des déclarations, demandes, certificats et attestations déposés par le Président dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Sandrine GANGLOFF
Secrétaire de séance

Fabrice ENSMINGER
Président